

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social :11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister, le **Mardi 29 Juillet 2025 à 10 Heures, au Siège de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2024.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024.
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024 du Groupe ALKIMIA.
- 5- Quitus aux Administrateurs.
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2024.
- 8- Renouvellement du mandat des deux commissaires aux comptes, 2025-2027.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'AGO sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en Bourse, sur les registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de ladite Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au Siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

La société chimique Alkimia publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 29 Juillet 2025.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2024.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA arrêtés au 31.12.2024.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2024 à 144 000,000 DT et la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit à 48 000,000 DT.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le :

* Résultat net de l'exercice 2024	(46 110 294,544 DT)
comme suit :	
* Amortissements différés	(3 898 624,620 DT)
* Report à nouveau.....	(42 211 669,924 DT)

SEPTIEME RESOLUTION :

Les actionnaires constatent que le mandat des Cabinets

- G S AUDIT & ADVISORY et
- AUDITING, ADVISORY ASSISTANCE & ACCOUNTING "4A",

expire avec la tenue de la présente Assemblée, décident de proroger leurs mandats pour trois exercices commençant en 2025 et expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2027.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.